

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC137

présenté par

M. Ballard, Mme Auзанot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul,
Mme Parmentier, M. Perez, Mme Pollet et Mme Sicard

ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« Celui-ci est rendu public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une pleine transparence sur le rapport d'orientation stratégique porté par le futur président de France Médias.